Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 71

Artikel: Encore et toujours la publicité

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271660

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La régleuse

Elle est l'une des spécialistes de l'industrie horlogère

APTITUDES REQUISES

Ordre, méthode, propreté, exactitude, habileté manuelle et rapidité dans le travail, précision et soin, probité

Formation nécessaire avant l'apprentissage

Avoir terminé sa scolarité primaire.

Age minimum d'entrée en apprentissage

16 ans.

Durée de l'apprentissage

1 année et demie.

N. B. La régleuse doit posséder son outillage personnel.

APPRENTISSAGE

Travail pratique des 1er et 2e semestres

Apprentissage des opérations de base (exécution de quelques outils simples et d'exercices servant à développer la dextérité : pointe à tracer, fraise à main, broche pour tenir les viroles, mèches de tournevis, brucelles). Réglage : mise à plat et d'équilibre du balancier, limage de goupilles, exercices de viroiage et de centrage des spiraux. Détermination du point de comptage (machine à compter), coudage extérieur, pitonnage, pose de spiraux plats avec observation du point d'attache et mise en place. Huilage des paliers du balancier. Travaux sur pièces de série.

Travail pratique du 3e semestre

Pose de spiraux plats et mise en marche. Ajustage du jeu du spiral dans les goupilles. Mise au repère. Entraînement au travail de série. Comptage de spiraux sur machine électronique. Initiation à la pratique des procédés de retouche. Connaissance des appareils modernes de contrôle et de production. (Facultatif : notions de réglage de Bréguet).

Connaissances professionnelles

Traitements thermiques des métaux (recuit, trempe et revenu). Produits de polissage et de nettoyage. Terminologie horlogère. Mesures de prévention des accidents. Hygiène professionnelle. Unités de mesure. Connaissance et emploi des instruments de mesure. Les diverses sortes de balanciers et de spiraux. Valeur normale de l'amplitude du balancier au plat et dans les positions verticales. Choix d'un spiral correspondant à un balancier donné. Retouche de réglage.

Examens de fin d'apprentissage

Limage de mèches de tournevis. Mise plat et d'équilibre de 2 balanciers de diamètres différents. Pose de spiraux plats avec mise en marche sur 4 mouvements, dont deux de grandeur bracelet-homme et deux de grandeur bracelet-femme, avec observation du point d'attache à la virole au moins à une pièce de chaque catégorie. Connaissances professionnelles (générales, matériaux, théorie de réglage).

Le **certificat fédéral de capacité** donne à l'apprentie l'appellation légalement protégée de **régleuse qualifiée.**

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande

Normale.

Perspectives d'avenir

La régleuse qualifiée qui a fait ses preuves peut devenir contrôleuse de toutes les parties, de toutes les phases du réglage. Elle peut aussi travailler à domicile, ou à mi-temps en atelier.

L'offre

Un métier qui conviendra particulièrement aux femmes mariées, ou veuves mères de famille, ou mères célibataires, ou divorcées avec enfants, désirant pouvoir travailler à mi-temps ou à domicile.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire

Dépend des maisons qui engagent. En atelier, horaire normal des ateliers.

Congés

Idem.

Salaire moyen en 1965

(Ouvrières de l'industrie horlogère non-qualifiées, semi-qualifiées, qualifiées) : 3.70 francs de l'heure. Le gain de la régleuse, ouvrière qualifiée, est supérieur à ce chiffre (de plus, il y a eu une augmentation en 1966). Le travail à domicile est rétribué à la pièce ; le salaire dépend de l'habileté de l'ouvrière.

Avantages sociaux

Dépendent des maisons qui engagent.

Le courrier de la rédaction

Le salaire des couturières et corsetières

Madame,

Vous trouverez — ci-joint — un barème des salaires des apprenties de la couture qui s'applique également au corsetières, à cette différence près que l'apprentissage de corseterie, comme le relève très justement l'auteur de l'article : LA CORSETIÈRE... (« Femmes Suisses », novembre 1966) ne dure que 4 semestres au lieu de 6 semestres que font les couturières.

Je saisis cette occasion de remercier votre journal de l'intérêt qu'il a pris à un de nos problèmes. Depuis plusieurs années je cherche des apprenties dans notre domaine, une autre maison de la place est dans mon cas mais la formation professionnelle convient qu'il s'agit d'un métier ignoré de tous !

Le barème annexé est dit de base, en réalité les apprenties reçoivent davantage.

Croyez, Madame...

M. Richard

Le problème de la relève professionnelle dans la couture constitue depuis quelques années l'une des préoccupations de l'Association vaudoise des détaillants en textiles. Lors du dernier renouvellement de la convention collective de travail, un accord est intervenu pour revaloriser les salaires des apprenties dans la couture.

A l'unanimité, l'échelle suivante a été admise :

1er	semestre	Fr. 100.—
2me	»	Fr. 125.—
3me	»	Fr. 150.—
4me	»	Fr. 175.—
5me	»	Fr. 200.—
6me	»	Fr. 225.—

Ces normes correspondent à celles pratiquées dans d'autres cantons, notamment en Suisse alémanique d'où nous viennent encore des apprenties.

Encore et toujours la publicité

Dans le bulletin « Consumer affairs », trois voix, de trois pays différents, nous parlent de la publicité.

Un coopérateur français reconnaît que la publicité est bonne et nécessaire quand elle informe, mais que les choses se gâtent quand le produit qu'on recommande est mauvais, et il souhaite que les consommateurs ne soient pas seulement un public d'acheteurs, mais **une force assez consciente et organisée pour rectifier les erreurs ou contrôler les abus.**

Le correspondant allemand, lui, nous apprend que le Tribunal fédéral d'Allemagne a décrété que toute publicité basée sur une comparaison des prix de vente réels et des prix recommandés est trompeuse, et, par conséquent, illégale.

Enfin, **l'Anglo-Saxon** nous raconte cette petite histoire : « J'ai connu, autrefois, un jeune homme qui croyait avoir mis au point une formule révolutionnaire qui transformerait la publicité, et, par la même occasion, lui apporterait la célébrité et la fortune. Son idée était de dire, en aussi peu de mots que possible, la vérité pure et simple sur le produit. En même temps, il me donna de nombreux exemples de la façon dont il ferait cette publicité. Je ne me souviens que d'un, mais il illustre bien sa théorie : « Supposons, disait-il, qu'on me demande de faire la publicité d'une marque de whisky écossais appelé Auld Wullie ; tout simplement, je couvrirais le pays d'affiches portant le slogan : Le whisky Auld Wullie vous rend ivre. » Cela fait maintenant plusieurs années que je ne l'ai pas vu et, bien que j'aie souvent essayé de discerner son influence dans la publicité faite par affiches et dans les magazines ou au cinéma et à la télévision, je n'en ai pas trouvé la moindre trace. En fait, c'est plutôt le contraire. Les petits pois en conserve ne vous remplissent pas l'estomac ni même n'excitent vos papilles gustatives, mais, d'une façon mystérieuse, ils vous font accéder au conseil d'administration de votre compagnie. L'essence ne sert pas à propulser votre voiture, mais conduit de longues jeunes femmes minces à vous manifester leur affection. »

Mais je ne résiste pas au désir de faire déguster à nos lectrices ces savoureux extraits de textes publicitaires glanés par le Bulletin d'information du Laboratoire coopératif français :

« Vos cheveux sont fatigués. Ils ont besoin de repos. X vous refait, en quelques minutes, un cheveu neuf. »

« ... crème embellissante aux extraits d'huître portugaise sauvage, 100 % naturel. »

« Ceux qui se serviront de ce produit contre la calvitie devront faire attention de ne pas en répandre sur le visage et les bras où les cheveux ne sont généralement pas désirés. »

« Votre corps deviendra une forteresse de combat en 15 minutes seulement. »

« Je fais de vous un cerveau en une seule soirée. »

L'Helvétie

Imperfection

(Suite de la page 1)

Pensons à l'Angleterre où la médecine dentaire est étatisée (afin que chacun puisse être soigné même avec des moyens financiers limités) ; les prothèses y sont fréquentes chez les moins de vingt ans. Pourquoi ? Parce que les caries découvertes trop tard (même phénomène que celui constaté lors de nos contrôles scolaires), que les traitements de racines demandent trop de temps pour qu'ils soient « rentables » pour un praticien. On aboutit alors à un certain mépris de celui qu'on voulait protéger. Ce qui n'empêche pas les riches de se faire soigner parfaitement, chez des dentistes non étatisés, à raison de 400 fr. l'extraction...

Il faudra tôt ou tard que nous repensions notre politique sociale. L'attitude de ceux qui abusent le naïf par des promesses idéalistes me semble tout aussi condamnable que l'attitude de ceux qui ont de l'argent et qui disent : « Chacun n'a qu'à se débrouiller. »

Pour les séances d'hiver des groupements féminins

Prêt de films

Nous signalons aux groupements féminins que le Bureau international du travail offre en prêt quelques films récents :

« Kantatiskiwa », *40 minutes, en couleurs, 16 mm, tourné chez les Indiens des Andes, ces descendants des Incas qui, près des ruines de la civilisation de leurs ancêtres, végètent sur l'altiplano de l'Amérique du Sud, à 4000 mètres d'altitude. Il montre les signes d'un renouveau qui peut arracher les Indiens à leur isolement séculaire.*

« Terre du Sénégal », *33 minutes, en couleurs, 16 mm. Réalisé dans différentes régions de ce pays, ce film montre les artisans et les villageois dans leur vie quotidienne. Il évoque les efforts de rénovation de la vie rurale entrepris par le gouvernement sénégalais avec la collaboration des programmes des Nations Unies pour le développement et l'organisation internationale du travail.*

« Le Premier Africain », *président du Conseil d'administration du BIT, 9 minutes, noir et blanc, 16 ou 35 mm. M. Oumar Baba Diarra, ministre du travail du Mali expose la signification de sa nomination au poste de président du Conseil d'administration du BIT.*

Ces films peuvent être demandés au Bureau international du travail, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 22.

Carmen-Sylva, la reine-poète

Toutefois, la Princesse de Wied, mère prudente, confia encore à plusieurs reprises sa fille trop impulsive, à la Grande Duchesse Hélène. Sous l'égide de cette protectrice à laquelle elle s'était attachée, la jeune fille visita plusieurs des cours d'Allemagne où régnaient des frères ou des cousins de ses parents. Elle connut aussi la vie brillante de la cour impériale de Russie et en fut éblouie. Néanmoins, elle ne prit goût ni aux bals ni aux réceptions, ni aux fêtes officielles. La vie mondaine ne lui agréa jamais. — « Avoir un château en forêt, écrivait-elle naïvement dans son Journal « assembler autour de moi des artistes, des savants, de pauvres gens, faire beaucoup de bien, aider chacun... »

Ces désirs se réalisèrent sur un trône.

* * *

Ce fut Frédéric-Guillaume, Prince-héritier de Prusse, qui encouragea son cousin Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, Prince-régnant de Roumanie depuis 1866, à demander la main d'Elisabeth de Wied. A l'insu de la jeune fille — ainsi que c'était la coutume à cette époque, mais avec l'assentiment de la Princesse-mère — une rencontre fut ménagée le 12 octobre 1868, sous le prétexte d'un concert du grand violoniste Joachim.

Les deux jeunes gens s'étaient connus huit ans auparavant. Ils se « retrouvèrent ». En février 1869, leurs fiançailles furent « faites en une heure » prétendit plaisamment Elisabeth. Charles 1er de Roumanie ne pouvait s'absenter longtemps de son nouveau pays. Les fiançailles officielles eurent lieu à Neuwied le 16 octobre de la même année. Les premières félicitations reçues par le jeune couple furent celles de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie. Elisabeth et sa tante la Grande Duchesse Hélène de Russie avaient été leurs hôtes lors de l'Exposition de 1867, à Paris. Charles Ier avait eu avec les souverains français, une entrevue sans doute politique.

Elisabeth gagna dès le début l'amour du peuple roumain, généreux et enthousiaste dans ses sentiments. « Entre la Princesse et ce peuple (...) résonnaient de secrets accords. Elle devine la mélancolie que voilaient cette apparente insouciance et ce sourire... » [1]. Son rêve se réalisait : aider, se dévouer... Un merveilleux champ d'action allait lui être ouvert dans le jeune pays où elle suivrait son époux. — « La grandeur de la tâche que je dois remplir, lui écrivait-elle pendant leurs fiançailles, ne m'effraie pas aux côtés d'un homme fort et valeureux tel que toi. — Il lui répond : « L'amour appelle l'amour. Rapproche-toi de ton peuple avec la confiance que tu me témoignes. Et alors ce ne sera pas un seul cœur qui te sera attaché mais des millions de cœurs auront foi en toi. Tout un peuple te regardera avec espoir et confiance. »

Bien que très dissemblables de caractère, Elisabeth et son fiancé étaient tous deux des êtres forts, animés d'un infatigable besoin d'activité créatrice. Certes chacun d'eux créa dans un domaine très différent. Elisabeth possédait un tempérament de poète et d'artiste tandis que Charles représentait dans tout son mérite et sa grandeur le militaire sans peur et sans reproche. L'homme pour lequel le devoir était une religion. Un écrivain a dit de ces deux souverains : « L'un sculpta le réel et l'autre l'idéal. » Leur œuvre fut grandiose.

[1] Noelle Roger : « la Vie dramatique du Peuple roumain. »

(à suivre)

Haute-Couture
Prêt à porter
Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

LE BAUME DU CHALET

en frictions, combat et soulage
RHUMES et BRONCHITES
en applications, désinfecte et cicatrise
PLAIES, CREVASSES et ENGELURES

En vente dans toutes les pharmacies et drogueries

Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
Direction : E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous